

Homards—District 7B
1954 et 1955

	Mai (Qtx)	1954 Juin (Qtx)	Total (Qtx)
63. Restigouche	803	575	1,378
64. Gloucester-O.	793	304	1,097
65. Gloucester-C.	1,987	1,676	3,663
66. Miscou & Ship. Is..	3,419	3,647	7,066
67. Gloucester-E.	547	475	1,022
68. Gloucester-S.	765	692	1,457
70. North-N.-E.	1,654	2,502	4,156
73. North-S.-E.	4,024	1,953	5,977
75. Kent-Nord	551	731	1,282
82. Prince-Ouest	2,725	3,501	6,226
83. Prince-Est	2,207	1,766	3,973
85. Queens-Ouest	5,369	2,586	7,955
86. Queens-Est	4,030	3,227	7,257
87. Kings-Sud	11,847	4,209	16,056
88. Kings-Nord	11,664	8,297	19,961
45. Cumb.-N.-O.	1,170	294	1,464
46. Cumb.-N.-E.	4,657	776	5,433
11. Pictou-O.	13,702	4,977	18,679
12. Pictou-E.	3,752	1,043	4,795
13. Antigonish	6,432	2,877	9,309
14. Guys.-N.	1,039	657	1,696
3. Inverness-S.	3,453	2,508	5,961
Totaux	86,590	49,273	135,863

	Mai (Qtx)	1955 Juin (Qtx)	Total (Qtx)
63. Restigouche	931	349	128
64. Gloucester-O.	1,389	123	1,512
65. Gloucester-C.	1,448	453	1,901
66. Miscou & Ship. Is..	3,068	2,002	5,070
67. Gloucester-E.	1,073	419	1,492
68. Gloucester-S.	875	424	1,299
70. North-N.-E.	2,691	1,278	3,969
73. North-S.-E.	3,495	1,179	4,674
75. Kent-Nord	204	193	397
82. Prince-Ouest	5,430	2,739	8,169
83. Prince-Est	2,497	3,087	5,584
85. Queens-Ouest	8,397	2,130	10,527
86. Queens-Est	6,840	3,046	9,886
87. Kings-Sud	11,154	4,333	15,487
88. Kings-Nord	13,310	5,359	18,669
45. Cumb.-N.-O.	1,275	192	1,467
46. Cumb.-N.-E.	5,313	579	5,892
11. Pictou-O.	14,283	6,098	20,381
12. Pictou-E.	3,821	886	4,707
13. Antigonish	6,725	2,503	9,228
14. Guys.-N.	808	630	1,438
3. Inverness-S.	4,833	2,808	7,641
Totaux	99,860	40,810	140,670

On voit, d'après cette déclaration, que la prise totale, en 1955, s'établit à 480,700 livres de plus qu'en 1954. Au Nouveau-Brunswick la diminution a été de 540,400 livres, mais il y a eu dans l'Île du Prince-Édouard augmentation de 689,400 livres et en Nouvelle-Écosse de 341,700.

L'observation du cycle vital du homard montre clairement qu'il grossit peu en hiver. Autoriser une campagne de pêche au homard dans la région 7B en automne aurait pour effet de faire prendre presque tous les homards de dimensions licites de cette région, de sorte qu'il n'en resterait à peu près plus

[M. MacNaught.]

l'an prochain. En somme il y aurait échet total dans un an. C'est pour ces motifs qu'on juge impossible d'autoriser une campagne d'automne dans la région 7B.

AGRICULTURE

ONTARIO—MESURES EN VUE DE COMBATTRE
L'INFESTATION PAR LA LÉGIONNAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. Robinson (Bruce): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu les dégâts que cause actuellement la légionnaire en Ontario, le ministre est-il disposé à aider par tous les moyens possibles le gouvernement d'Ontario à combattre ce fléau, si demande lui en est faite?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a été assez aimable de me parler de cette question au téléphone ce matin. Je lui ai dit alors que dans tout le pays les autorités provinciales s'occupent de la répression de tels fléaux. J'ai tout de même appris que de légères infestations disséminées ici et là ont été observées dans les comtés de Kent, Oxford, Bruce, Lanark et Waterloo. D'après ce que j'ai appris, elles sont beaucoup moins importantes que celles de l'an dernier. On dit que les trois quarts des légionnaires sont infestées de parasites, ce qui est, on le sait, la méthode suivie pour combattre cet insecte. Les rapports reçus indiquent qu'on ne s'attend pas à de graves dégâts. Le dernier rapport indique que les autorités provinciales s'occupent de la mise en œuvre de mesures de contrôle. Autrement dit, d'après les renseignements qui nous ont été communiqués, les autorités provinciales s'occupent de régler la question.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DU COMMERCE

Bureau fédéral de la statistique—

443. Recensement, \$953,000.

M. Trainor: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Je vous signale le hansard d'hier. Le ministre du Commerce, ainsi qu'en fait foi ce numéro de notre compte rendu, page 6449 a dit:

Aucune déclaration du Gouvernement ne motive de tels avancés de la part de l'honorable député. Il nous sert le genre de discours malveillant dans lequel l'honorable député de Calgary-Sud est passé maître.